

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-41

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Secteur Henri-Bourassa Ouest :

Avis est par les présentes donné aux personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-41 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » – dossier 1156623001, que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 février 2016 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-41, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 16 mars 2016 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Le règlement projeté vise à :

- modifier des normes quant aux limites de hauteur, taux d'implantation et densités, modes d'implantation et usages prescrits;
- modifier les feuillets relatifs à l'alignement, aux immeubles et secteurs significatifs et plan de site pour y intégrer les nouveaux parcs;
- créer de nouvelles zones;
- modifier des normes quant à la marge avant et à l'alignement de construction pour la partie centrale du Secteur Henri-Bourassa Ouest;
- ajouter de nouveaux objectifs et critères de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le premier projet de règlement 01-274-41 vise les zones 0220, 0227, 0240, 0245, 0262, 0674 et 0753 à 0796 inclusivement, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

